

En cas de Dommage Corporel

Vous devez :

- conserver tous les documents médicaux : ordonnance, comptes-rendus de consultations, d'examens, factures des frais restés à votre charge...
- ne pas hésiter à prendre des photos de ses blessures, du lieu de l'accident
- solliciter assez rapidement des attestations de proches, de témoins, de collègues ou de partenaires sportifs ou associatifs
- lister les différents déplacements et garder les justificatifs (frais de péage)
- noter les évolutions de l'état de santé, mentionner si des aides sont nécessaires pour telle ou telle activité
- demander son dossier médical au médecin qui intervient à titre libéral et/ou au Directeur de la Clinique et/ou du centre hospitalier – modèles de demande de dossier joints.